

Déclaration du Mali – point 4 de l’ordre du jour

Coopération internationale et assistance

*Intersession de la Convention sur l’interdiction des mines antipersonnel
Genève, juin 2025*

**Madame la Présidente,
Excellences,
Mesdames et Messieurs,**

La délégation du Mali tient à saluer l’engagement constant de la Présidence et des États parties à promouvoir une coopération internationale renforcée dans le cadre de la mise en œuvre de la Convention d’Ottawa. Nous remercions également les bailleurs de fonds, les organisations des Nations Unies, les ONG internationales et nationales ainsi que les partenaires techniques pour leur appui indispensable à nos efforts.

Madame la Présidente,

Face à la persistance des risques liés aux engins explosifs, une coordination étroite entre les parties prenantes est non seulement souhaitable, mais essentielle. Les bailleurs humanitaires et de développement ont un rôle majeur à jouer pour soutenir les autorités nationales, les organisations de la société civile et les agences onusiennes dans leurs actions visant à mettre en œuvre l’ensemble des piliers de la lutte anti-mines.

Une approche coordonnée et intégrée des interventions permettrait une harmonisation accrue des efforts, une meilleure allocation des ressources et, in fine, une réponse collective plus efficiente aux défis humanitaires et sécuritaires posés par les mines antipersonnel et autres restes explosifs de guerre.

Cette approche coordonnée favoriserait notamment :

- La mutualisation des ressources humaines, financières et logistiques, pour accroître l’impact des activités d’éducation aux risques, de dépollution lorsque les conditions le permettent, et d’assistance aux victimes ;

- Le partage d'informations et de bonnes pratiques, renforçant les capacités nationales en matière de prévention, d'intervention d'urgence, de prise en charge des survivants et de cartographie des zones potentiellement contaminées ;
- Une planification conjointe et inclusive des interventions humanitaires, évitant les duplications, comblant les lacunes géographiques ou techniques et assurant une couverture plus équitable des besoins à travers le territoire national ;
- L'implication systématique des leaders communautaires et religieux, dont l'autorité et la proximité avec les populations sont essentielles à la mobilisation sociale et à la transmission efficace de l'information.

Madame la Présidente,

La coopération internationale ne saurait être perçue comme un simple levier technique ou financier. Elle est le socle d'un partenariat solidaire, fondé sur la confiance, le respect des priorités nationales et la valorisation des savoir-faire locaux. Le Mali réaffirme sa disponibilité à collaborer avec tous les acteurs pour faire avancer les objectifs de la Convention, réduire les risques pour les civils et garantir aux survivants une assistance digne et durable.

Nous appelons à une intensification des efforts conjoints dans ce domaine, en mettant l'accent sur l'alignement des appuis externes sur les stratégies nationales, le renforcement des capacités locales, et le soutien pérenne aux mécanismes de coordination intersectoriels.

Je dis et je vous remercie.